

Taux de TVA des services à la personne applicables au 01 Janvier 2014

Ce tableau ci après vous donne la TVA applicable actuellement pour les activités de services à la personne

En ce qui concerne notre société VIT NETT AIDE A DOMICILE, pour le démarrage de notre entreprise, nous sommes en exonération de TVA profitez en !!

Taux à 20 %	Taux à 10 %	Taux à 5,5 %
Petits travaux de jardinage	Entretien de la maison, travaux ménagers et petit bricolage ("homme toutes mains")	Assistance aux personnes âgées à partir de 60 ans ou dépendantes à domicile (sauf actes de soins et actes médicaux)
Cours à domicile (hors soutien scolaire)	Préparation et livraison de repas à domicile (livraison de courses à domicile)	Garde-malade
Assistance informatique et internet à domicile	Collecte et livraison à domicile de linge repassé	Aide à la mobilité, accompagnement, transport de personnes ayant des difficultés de déplacement - Conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes
Activités d'organisation des services à la personne (par le mandataire qui met en relation un client et un prestataire de services à la personne)	Garde d'enfants et soutien scolaire à domicile - Accompagnement d'enfants dans leurs déplacements hors du domicile (promenades, transport, actes de la vie courante)	Assistance aux personnes handicapées (y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété)
Maintenance, l'entretien et la vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire	Soins et promenades d'animaux de compagnie (sauf soins vétérinaires et toilettage), pour les personnes dépendantes	Fourniture de logement et de nourriture dans les maisons de retraite et les établissements accueillant des personnes handicapées
	Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes	Prestations exclusivement liées à la dépendance des personnes âgées ou handicapées, qui sont dans l'incapacité d'accomplir les gestes essentiels de la vie quotidienne
	Assistance administrative à domicile	

renseignements pris auprès de :



P.S : Le taux de tva à 5,5% concerne les entreprises agrémentées par la DIRECCTE, nous visons cet agrément mais ne sommes pas concernés pour l'instant